

## Résumé – Français (Programme anglais)

### Continuer à renforcer les capacités par le leadership et le perfectionnement professionnel

L'enseignement du français dans le cadre du Programme anglais est offert dans toute la province. En 2016-2017, plus de 57 000 élèves de 410 écoles publiques offrant le Programme anglais (sur 630) étaient inscrits à des cours de français, soit environ 38 % des élèves du Programme anglais. Ce nombre comprend 26 % des élèves de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année, 75 % des élèves de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année et 9 % des élèves de la 9<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. En outre, plus de 8500 élèves des écoles indépendantes étaient aussi inscrits à des cours de français (dans le Programme anglais).

Bien que la majeure partie du financement de l'enseignement du français au Manitoba provienne de subventions provinciales versées par élève, le financement additionnel vient du gouvernement fédéral, dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde\*. Cette entente contribue au financement de l'enseignement du français au Manitoba à hauteur de 7 millions de dollars par année. Selon les modalités de l'entente, le Manitoba a l'obligation de préparer un plan d'action pour déterminer des indicateurs de performances et des cibles en ce qui concerne l'enseignement du français.

La Revue de l'éducation en langue française (RÉLF) est conçue de façon à respecter les exigences de l'entente en matière de rapports. Les indicateurs de performance ont été regroupés en trois principaux volets pour refléter la réussite de l'enseignement du français dans le cadre du Programme anglais :

- Politiques et pratiques;
- Soutien de l'enseignement et de l'apprentissage du français;
- Sensibilisation de la communauté et promotion.

Certains indicateurs de performance sont calculés à partir de données du Système d'information scolaire, alors que d'autres sont basés sur des déclarations présentées par des divisions scolaires. Le présent rapport compare les données recueillies par trois sondages menés auprès des divisions, au cours des cinq dernières années. Ce rapport sera le dernier au cours de la période visée par l'Entente. Ses conclusions seront utilisées pour déterminer les indicateurs de performance pour le prochain cycle quinquennal.

Le processus de production de rapports a contribué à informer les divisions scolaires quant à la nature des initiatives prises dans leurs écoles en ce qui concerne le français (Programme anglais). Des améliorations ont été constatées dans plusieurs domaines précis durant la période visée par le rapport.

- Les divisions scolaires ont indiqué qu'un nombre accru d'initiatives proposées a été mis en œuvre (voir le tableau 6, page 14).
- Les divisions scolaires ont indiqué avoir mieux réussi à atteindre leurs objectifs dans les trois principaux volets (voir le tableau 8, page 16).
- Les divisions scolaires ont indiqué avoir mieux réussi, particulièrement en ce qui concerne le soutien de l'enseignement et de l'apprentissage du français (voir le tableau 10, page 17).
- Une plus grande proportion des divisions scolaires a indiqué avoir mieux réussi à offrir des cours de français (voir le tableau 12, page 18).

---

\* L'entente est structurée conformément au Protocole d'entente relatif à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada).

Le rapport provincial se termine par des réflexions sur la prestation du programme :

- Le leadership des divisions a clairement été démontré dans le soutien des initiatives qui ont contribué à renforcer les capacités du personnel enseignant et devrait rester prioritaire.
- Un leadership plus fort et plus visible est nécessaire dans d'autres domaines que le renforcement des capacités du personnel enseignant afin de confirmer le soutien des divisions pour le français (Programme anglais) et d'assurer que les éléments fondamentaux sont en place pour l'efficacité de l'enseignement en classe.

En prévision du prochain cycle quinquennal de l'Entente Canada-Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde, le Bureau de l'éducation française (BEF) consultera les divisions scolaires pour déterminer comment évaluer l'efficacité et améliorer l'enseignement du français dans le Programme anglais.